
COMMUNIQUÉ

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Suite à l'Assemblée Générale de la FFMJC des 26 et 27 septembre 2020 à Dijon

Les associations affiliées et adhérentes à la FFMJC, représentant les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les FD-UD-UL (Unions Territoriales et Locales) et les FRMJC (Fédérations Régionales) étaient réunies en Assemblée Générale Annuelle à Dijon les 26 et 27 septembre 2020.

Cette Assemblée Générale s'est tenue dans un contexte exceptionnel :

- d'une part
 - ◇ par le contexte politique et socio-économique, qui interpelle, interroge, et inquiète vivement l'ensemble des acteurs du réseau,
 - ◇ aggravé par la crise sanitaire actuelle qui nous impacte tous, en particulier le tissu associatif.
- et d'autre part,
 - ◇ par la situation économique très préoccupante de la FFMJC.

En conscience et en responsabilité, au regard de la gravité de cette situation, les associations affiliées et adhérentes à la FFMJC ont ainsi délibéré :

- Elles approuvent à une très large majorité la motion présentée par les membres élus du Conseil d'Administration, de ne pas solliciter de Prêt Garanti par l'État. Celui-ci constituait une des seules options économiques qui permettait d'envisager un répit pour répondre aux faits de nature à compromettre l'exploitation de la FFMJC. Elles ont partagé très largement que cette option ne permettrait pas à la Fédération d'assurer pleinement, aujourd'hui et à l'avenir, l'ensemble de ses missions fédérales, au service des Maisons des Jeunes et de la Culture et de leur Projet d'Éducation Populaire.
- Néanmoins, considérant, par ailleurs, l'intérêt des MJC, elles sont pleinement mobilisées pour dessiner un avenir commun aux associations se reconnaissant dans le «Projet d'Éducation Populaire des Maisons des Jeunes et de la Culture». Cet avenir s'envisage avec le soutien de leurs fédérations territoriales (représentant les FRMJC, FD, UD, UL) pour en créer les conditions.
- Enfin, elles appellent à une convergence de l'ensemble des MJC et à cette fin à poursuivre avec détermination le dialogue constructif engagé avec la Confédération des MJC de France.

Le CA se réunira le 10 octobre pour envisager la mise en œuvre des délibérations de cette Assemblée Générale et communiquera ses décisions.